

Note de Présentation :

Le renouvellement du schéma départemental de gestion cynégétique de Maine-et-Loire

Le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) actuellement en vigueur a été validé par le Préfet de Maine-et-Loire le 14 juin 2016, pour une durée de 6 ans. Il a fait l'objet de 4 avenants, notamment pour s'adapter à certaines évolutions réglementaires, et d'une prolongation de 6 mois.

Parmi les dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique, les sujets suivants doivent obligatoirement être examinés :

- les plans de chasse et les plans de gestion ;
- les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse, telles que la conception et la réalisation des plans de gestion approuvés, la fixation des prélèvements maximum autorisés, la régulation des animaux prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibier, la recherche au sang du grand gibier et les prescriptions relatives à l'agrainage et à l'affouragement prévues à l'article L. 425-5, à la chasse à tir du gibier d'eau à l'agrainée ainsi que les modalités de déplacement d'un poste fixe ;
- les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ;
- les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs ;
- les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage ;
- les dispositions permettant de surveiller les dangers sanitaires dans les espèces de gibier et de participer à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.

Au-delà des éléments réglementaires devant figurer dans ce schéma, il est important que les grands enjeux actuels soient particulièrement développés du fait de leur sensibilité.

Ainsi, les actions développées qui visent à garantir une pratique durable de la chasse ont comme objectif le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, conformément à l'article L425-4 du code de l'environnement, et résultent d'une concertation avec les partenaires concernés.

A ce stade, les principaux enjeux de notre département qui sont développés dans ce schéma porte sur :

- La gestion du grand gibier avec pour objectif le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Cette partie, au-delà de l'évolution des espèces, doit aussi s'examiner au regard des enjeux agricoles et forestiers du département.

- L'encadrement des pratiques d'agraine de dissuasion mis en œuvre dans le cadre d'une charte.
- La mise en place de mesures de gestion du petit gibier,
- Les actions visant à préserver les milieux naturels,
- La mise en place de mesures relatives à la sécurité des chasseurs, et par voie de conséquence à celle des non-chasseurs. Les derniers rapports de l'OFB indiquant clairement que les accidents les plus graves sont imputables aux chasses collectives ou en battues du grand gibier, les réflexions ont porté sur cet aspect.

En parallèle de la consultation du public, ce nouveau schéma départemental de gestion cynégétique fait l'objet d'une sollicitation pour avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, avant d'être soumis à l'approbation du préfet de Maine-et-Loire.